



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 02 juillet 2018 à 18h30

- Décide de refuser de prendre en charge les repas des élèves du 02 mars 2018 « Crise neige » détecté par l'AISE ;
- Décide d'accepter l'offre de l'AGFORS pour le remplacement de la table extérieure piscine ;
- Décide d'adopter un règlement de la Municipalité ;
- Décide d'autoriser l'abattage d'un conifère au chemin de la Fin d'Enhaut 18. Un affichage préalable au pilier sera effectué ;
- Décide de confier les travaux de modification des installations électriques de l'administration communale à l'entreprise Ramelec ;
- Prend acte de la décision cantonale portant sur le décompte final des péréquations 2017 qui se monte à Chf 1'755'234.--, montant se répartissant comme suit : Facture sociale Chf 1'063'444.--, péréquation directe Chf 516'087.-- et réforme policière Chf 175'703.--.

La Municipalité